



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 28 janvier 2023 à 11h00

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2023

PRESENTS :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Damien FIROUD	Conseiller municipal
Philippe MURTAS	Conseiller municipal
Alina ORANGE	Conseillère municipale
Julien PAULET	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

AYANT DONNE PROCURATION :

Denise GUIGUES	Maire
----------------	-------

ABSENT EXCUSE :

Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale

ABSENT :

/

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

N° 01/2023 – DELIBERATION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DU SNACK PMS DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES DE MISE EN ADJUDICATION

En séance du 3 décembre 2022, le Conseil Municipal a délibéré (délibération n°30/2022) pour la mise en adjudication du SNACK PMS du Camping Municipal Les Ruisses.

Madame Le Maire expose qu'il s'agit d'attribuer la mise en adjudication du SNACK PMS du Camping Municipal Les Ruisses.

L'appel d'offres, se composant d'un cahier des charges et d'une procédure, a été lancé du 12 décembre 2022 au 12 janvier 2023.

Considérant l'appel d'offres

Considérant les 3 (trois) offres reçues



Considérant la commission d'appel d'offres du 16 janvier 2023 et l'analyse des offres reçues conformément aux critères retenus.

Considérant le résultat obtenu ainsi que la décision prise à l'unanimité en faveur de l'offre n°1 déposée par Christel ORANGE et Stéphane PITOIZET de la SARL ORAPI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

DESIGNE Madame Christel ORANGE et Monsieur Stéphane PITOIZET de la SARL ORAPI en tant que titulaire de la mise en adjudication du SNACK PMS du Camping Municipal Les Ruisses pour un montant de 12 100€

AUTORISE Madame Le Maire à signer tout acte s'y afférant

AUTORISE Madame Le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette attribution.

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON

Les jours, mois et ans susdits

Le Maire,

Denise GUIGUES